REPUBLIQUE FRANÇAISE

Dénartement du Lot

AR Prefecture

046-214602211-20241014-CM2024141002-DE DES

Reçu IDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLANIOLES

Maire.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze Octobre à 18 heures 30, le

Nombre de conseillers	
- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre:	0
- abstentions:	0
Convocation:07/10/24	

Etaient présents: BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, FELIX Dimitri arrivé à 19h20, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François Etaient absents/excusés: Lucette CARSAC (pouvoir à Mme LECORNE J), FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA

Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT,

Ġ),

Délibération n° CM20241410-02

OBJET

RESILIATION DE L'ADHESION AU SDAIL Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Séance du 14 Octobre 2024

Monsieur le Maire indique que par la délibération N° CM11042023-11 du 11/04/2023 le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer aux service Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du lot (SDAIL) dont l'objet est d'apporter aide en ingénierie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de résilier son adhésion au Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du LOT (SDAIL) à compter du 01Janvier 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, le 14 Octobre 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16/10/24 et publication ou notification du 16/10/24

Le Maire, Guy LACOUT